147
BIMESTRIEL :
JANVIER - FÉVRIER 2002
20 EUROS

SYSTÈMES SOLAIRES

L'OBSERVATEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

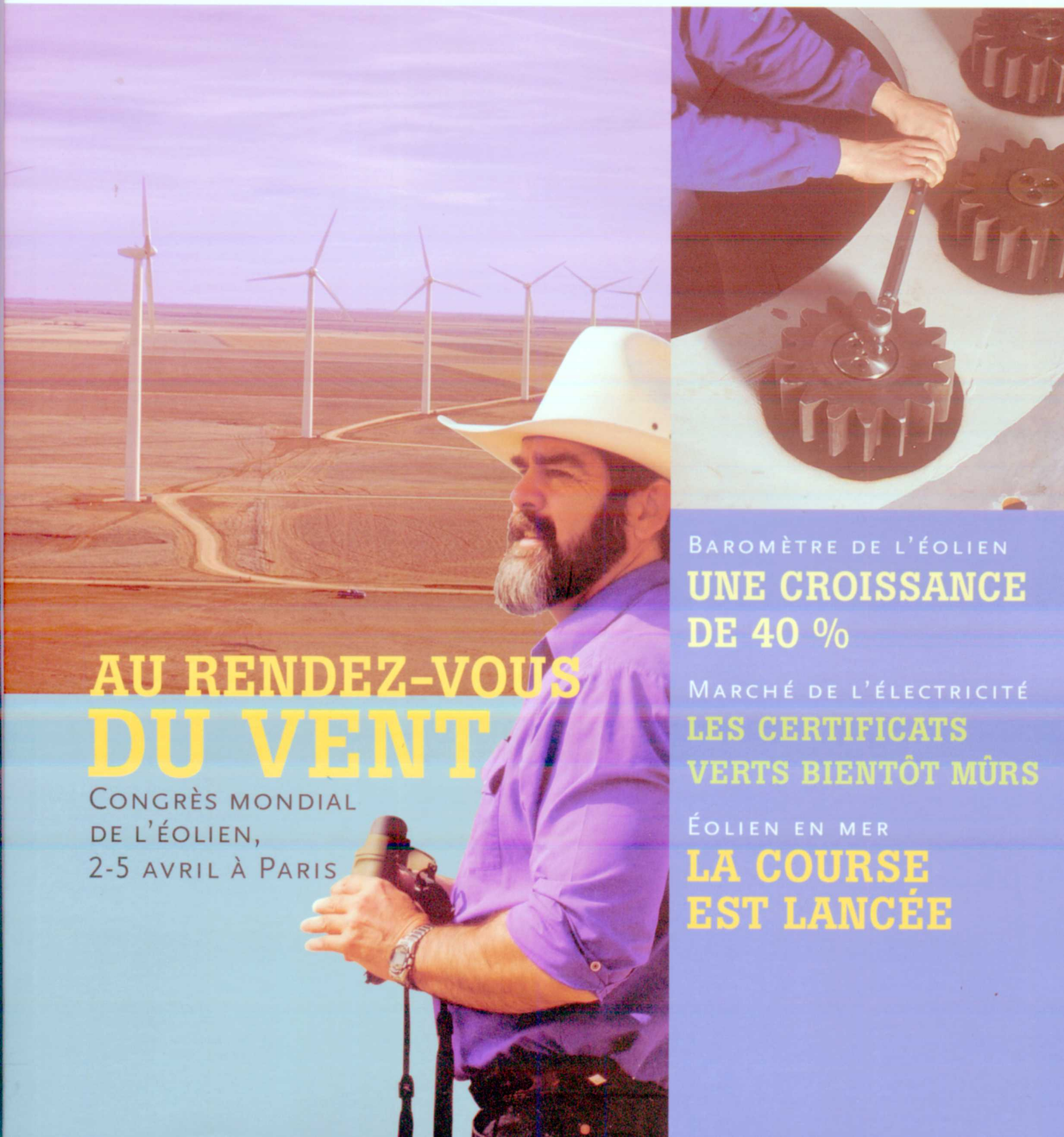

AU RENDEZ-VOUS DU VENT

CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉOLIEN, 2-5 AVRIL À PARIS

BAROMÈTRE DE L'ÉOLIEN

UNE CROISSANCE DE 40 %

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

LES CERTIFICATS VERTS BIENTÔT MÛRS

ÉOLIEN EN MER

LA COURSE EST LANCÉE

ET SI ON UN PARC À

PAR CHRISTIAN MAILLEBOUIS

En Ardèche, les pouvoirs publics ont décidé d'établir un schéma départemental éolien. Une étude menée par l'association Polénergie autour du village de Saint-Agrève, superpose les différentes cartes de contraintes locales et repère les sites les plus favorables. Christian Maillebouis nous présente la démarche.

Durant l'année 2000, Jacques Dondoux, maire de Saint-Agrève, a reçu de nombreuses sollicitations pour installer un parc éolien sur sa commune. Il engagea alors la Communauté de Communes* (comprenant les sept communes du canton, soit 4 000 habitants) qu'il préside dans une réflexion plus globale. En effet, par leur inscription dans le paysage et leurs retombées fiscales, les éoliennes concernent tout un territoire et pas seulement la commune d'implantation. Une mission exploratoire fut ainsi confiée à l'association Polénergie, "Espace Info Énergie" du département de l'Ardèche, avec le soutien financier du Conseil Régional Rhône-Alpes et de l'Ademe.

Outre le travail classique dans ce genre d'étude sur les différentes réalités techniques (données météo, voies d'accès, état du réseau électrique, etc.), l'étude a mis l'accent sur l'environnement humain. La perception visuelle, les nuisances éventuelles de bruit ont été étudiées de façon très détaillée. Cela fut l'occasion, par exemple, d'envisager des synergies avec des activités touristiques déjà existantes, d'examiner les possibilités de financement local, etc. Neuf sites potentiels furent soumis à approfondissement.

L'étude a dégagé neuf sites potentiels sur la Communauté de Saint-Agrève.

Parallèlement, une étude paysagère complète a été commandée par la Diren Rhône-Alpes. Il s'agissait d'analyser l'impact esthétique de l'implantation d'éventuelles éoliennes sur ces sites. Dès ce stade, les élus ont écouté et

IMPLANTAIT SAINT-AGRÈVE ?

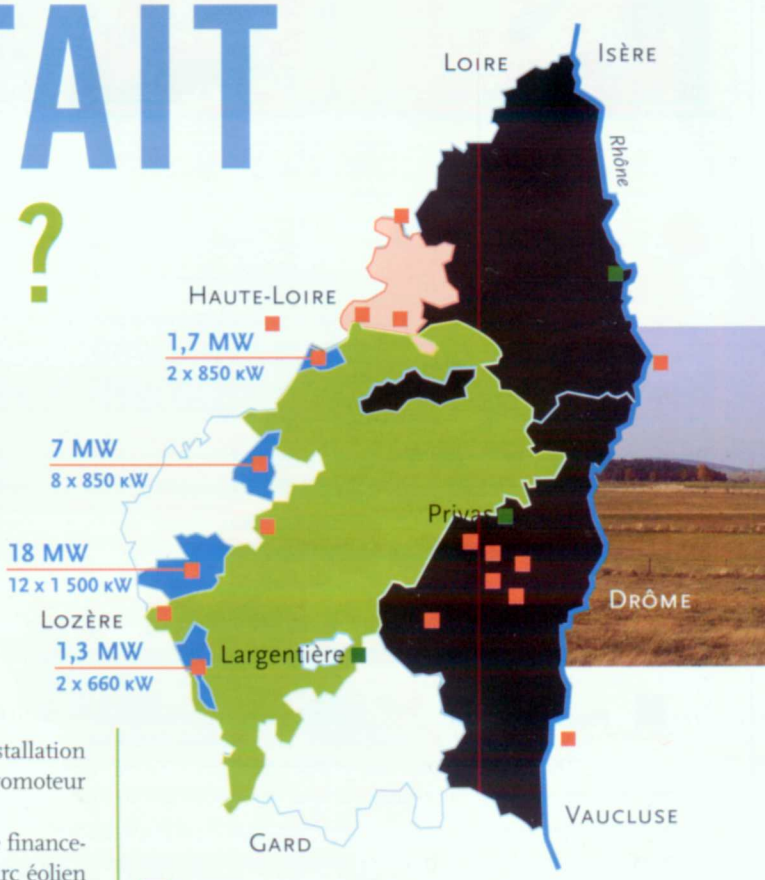

Deux sites potentiels à l'installation d'un parc éolien : commune de Mars (à gauche) et lieu-dit "la citadelle" (ci-dessus).

informé la population. Le rapport de Polénergie fut mis à la libre disposition dans les mairies du canton. De nombreux contacts ont été pris avec les associations locales de protection de l'environnement très actives dans cette région, et des soirées d'information furent programmées dans chaque commune, relayées par les médias classiques.

À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

Aujourd'hui, le respect et la prise en considération des différentes questions vont permettre aux élus de retenir deux ou trois lieux pouvant recevoir cinq éoliennes chacun. Par ailleurs, la délégation Rhône-Alpes de l'Ademe a engagé une étude juridique afin de préciser, entre autres, si la production d'électricité est un service public, avec donc les possibilités de désigner formellement un opérateur sous délégation. Néanmoins, il ressort des missions des différentes collectivités locales d'encadrer au mieux toutes les activités économiques sur leur territoire. Aussi en vertu de ce rôle d'aménageur reconnu, un "cahier d'exigences" a été rédigé pour prescrire un cadre d'installation au futur promoteur éolien.

Le mode de financement du parc éolien est aussi un sujet d'actualité. Une petite dizaine de particuliers de la région souhaitent investir dans ce projet. La collectivité locale étudie également une participation financière. La réflexion sur la meilleure structure juridique pour associer ces différents partenaires est en cours.

L'idée forte de cette démarche est qu'un parc éolien est un "établissement industriel" qui ne peut pas s'implanter n'importe où. Il incombe donc aux élus locaux de prendre la responsabilité active de piloter toute la phase initiale d'un tel projet afin d'assurer son intégration dans la vie et le développement local. ■

** Le vice-président de la Communauté de Communes de Saint-Agrève est Alain Cabanes, connu sous une autre casquette : président d'Amorce, association des maîtres d'ouvrage des réseaux de chaleur.*

À LA RECHERCHE DU VENT

Depuis 1999, une quinzaine de promoteurs éoliens ont installé des mâts de mesure du vent dans le département de l'Ardèche, à la recherche des meilleurs sites. En 2001, quatre demandes de permis de construire ont été déposées à la préfecture de Privas. Mais l'émergence de cette nouvelle activité dans le paysage rural ardéchois a suscité quelques interrogations. Les services de l'État ont alors souhaité l'établissement d'un "schéma départemental éolien" pour cadrer la politique départementale d'aménagement éolien afin d'éviter toutes oppositions majeures.

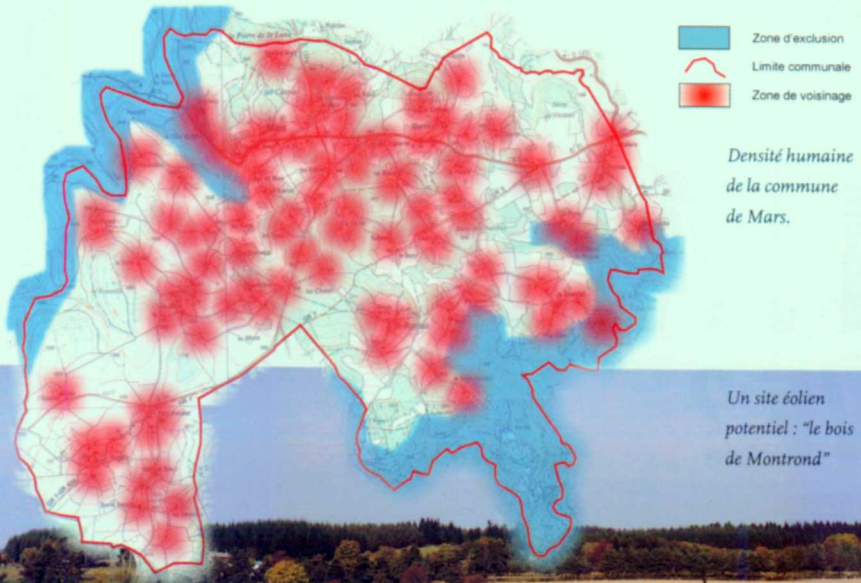

Densité humaine de la commune de Mars.

DES RIVERAINS RESPECTÉS

La région de Saint-Agrève est caractérisée par un habitat très dispersé. La visualisation cartographique de cette répartition humaine fut nécessaire pour éviter tous problèmes de proximité excessive entre une quelconque habitation et un futur parc éolien. Le cas de la commune de Mars est à cet égard tout à fait exemplaire. Son conseil municipal proposait initialement un site dont il maîtrisait le foncier. Mais l'analyse rapide de la distribution humaine montra une forte densité avec de gros risques réactifs des riverains, alors qu'au sud-ouest de la commune se trouvait une zone isolée bien plus propice à ce genre de projet.

Un site éolien potentiel : "le bois de Montrond"

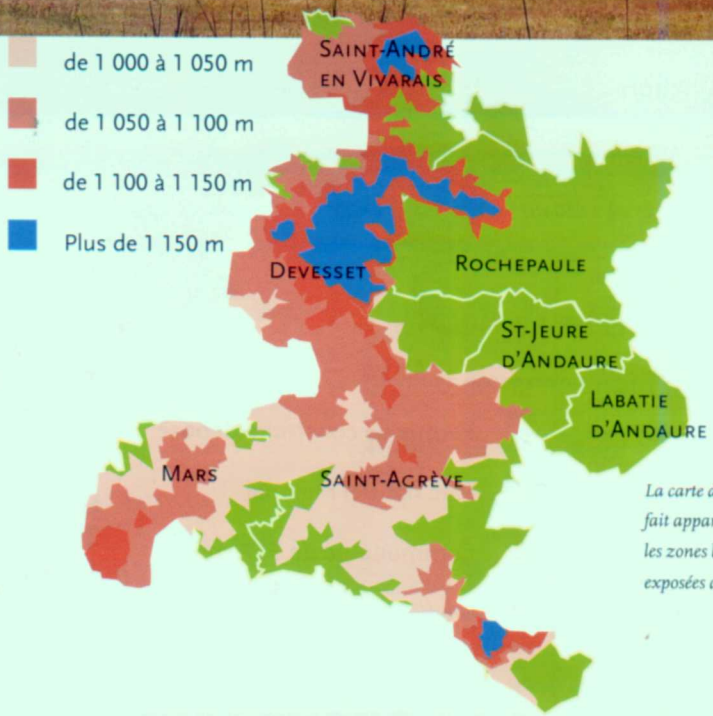

La carte des reliefs fait apparaître les zones les plus exposées au vent.

COMPOSER AVEC LE RELIEF

L'intercommunalité facilite l'installation d'un parc éolien sur un territoire donné. Dans le cas de Saint-Agrève, la Communauté de Communes s'inscrit dans un cercle de 20 km de diamètre. L'aménagement éolien sur une telle surface permet alors de planifier au mieux des réalités physiques tout en respectant les exigences naturelles de la population locale. Les communes encaissées à l'est du canton bénéficieront ainsi des retombées fiscales du parc éolien qui s'installera sur le plateau occidental, réparti sur deux ou trois sites pour diminuer les impacts esthétiques liés au nombre d'éoliennes.

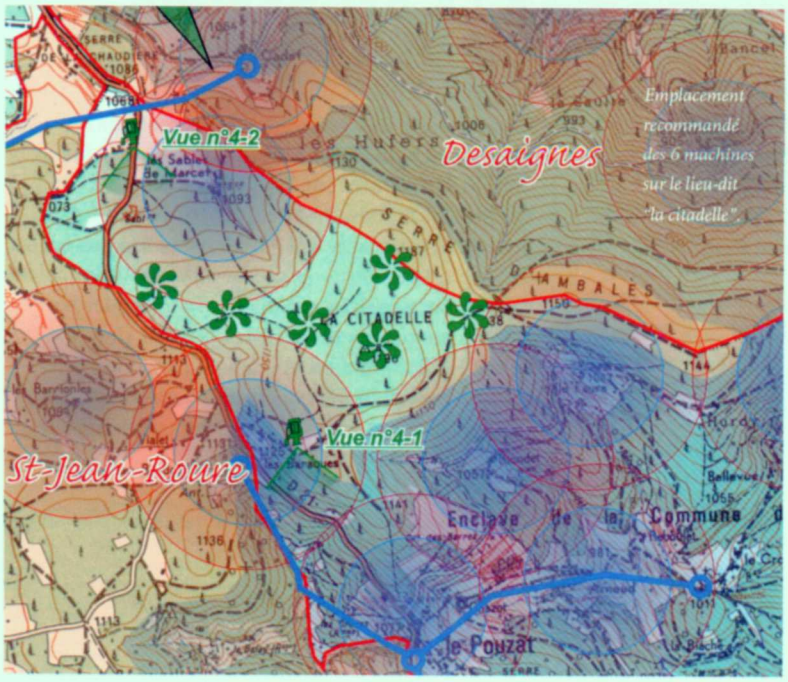

Emplacement recommandé des 6 machines sur le lieu-dit "la citadelle".

LE CHOIX DU LIEU-DIT "LA CITADELLE"

Après avoir grossièrement retenu une dizaine de sites potentiels, une deuxième étude permit d'affiner les premières conclusions avec des cartes plus précises, de rencontrer certains riverains ou propriétaires, etc. Par exemple, toujours en tenant compte d'une distance minimale aux habitations de 400 m, il s'avère que 6 machines peuvent être érigées sur le site n° 4, au lieu-dit : "la citadelle". L'alignement Est-Ouest est idéal pour recevoir les vents locaux, essentiellement de direction Nord-Sud. La proximité d'une branche du réseau EDF 20 kV (en bleu) peu saturée permettra sans grands frais de réinjecter le courant produit.